Lemberg Infos

Saint Nicolas en visite à la Salle Polyvalente

Bulletin communal - Hiver 2018

Le Mot du Maire

Chers habitants de Lemberg,

En ce mois de décembre les marchés de Noël, les décorations de nos maisons dans tous les villages nous plongent dans une ambiance chaleureuse, de partage et de paix. Ambiance de paix ? Pas si sûr !

Alors que l'effervescence de tout le pays s'est manifestée le 15 juillet dernier, la France, championne du monde, connaît des moments d'incertitude, d'interrogations, allant même jusqu'à une violence exacerbée, inégalée et incontrôlée ces dernières semaines.

A chaque niveau, chacun d'entre nous peut connaître des difficultés, devoir faire des choix. Mais n'allons pas tout de suite affirmer qu'il n'y a plus d'espoir ! Toutes les épreuves sont faites pour être surmontées avec intelligence et patience.

A l'échelle communale les projets se poursuivent sereinement malgré la baisse des dotations de l'Etat. L'aire de jeux et de loisirs sera opérationnelle au printemps prochain grâce aux aides financières de l'Etat et de la Région Grand Est.

Les études des aménagements sécuritaires dans la traversée de notre agglomération se concrétisent. Certaines zones nécessitent des réflexions complémentaires avec le bureau d'études (MATEC) et les services du Département. Lorsque la commune sera en possession de tous les éléments, une réunion publique sera organisée et présentera aux personnes intéressées les éléments du dossier.

Dans la même optique et pour améliorer la sécurité aux abords des écoles et sur les chemins d'accès, l'implantation de barrières de sécurité sera réalisée prochainement et viendra compléter la zone 30 déjà existante devant la maternelle et la zone de rencontre (zone 20) rue Saint Maurice qui conduit à l'école élémentaire.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi), quant à lui, entre dans la phase de consultation. Une délibération sera prise en janvier pour arrêter le projet du PLUi après 2 années d'études et de concertation. La prochaine étape consistera à solliciter l'avis des personnes publiques associées. L'approbation du PLUi est prévue pour septembre 2019.

Je tiens aussi, à travers ces lignes, à remercier l'ensemble des élus et leur entourage, le personnel communal dans son ensemble pour son travail quotidien ainsi que les membres des associations qui s'investissent tout au long de l'année pour agrémenter la vie dans notre commune.

En mon nom et en celui de l'ensemble du conseil municipal je vous souhaite de très belles fêtes de Noël et de fin d'année ainsi qu'une année 2019 remplie de joies, de renouveau et une bonne santé avant tout.

Schenie Weyhnachte und a gleckliches neyes johr.

Patrick Klein
Maire de Lemberg

Directeur de la publication : Patrick Klein, Maire de Lemberg
Responsable de la rédaction : Christian Amerein
Ont collaboré à ce numéro : Christian Amerein, Christine Brunner, René Moser, Adrienne Wagner, Cécile Missier-Schuster, Henri Steyer, Christelle Neiter, Jean Lehnert, Patrick Klein, Jean-Paul Heitzmann, Caroline Oswald, Kévin Jung, Frédéric Morian, Rebecca Lichty, Mylène Martino.
Crédits photos : Mairie de Lemberg, Frédéric Morian, Henri Steyer, Adrienne Wagner, Caroline Oswald, Jean-Paul Heitzmann.
Diffusion gratuite - Parution semestrielle - Impression à 750 exemplaires par l'Imprimerie Sarregueminoise (SARREGUEMINES)
Dépôt légal : Décembre 2018

QUELLES AIDES POUR MES TRAVAUX DE RENOVATION ?

Des conseils architecturaux gratuits :

La Communauté de Communes du Pays de Bitche et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord vous donnent accès à des conseils architecturaux gratuits pour tous projets ou travaux qui concernent les bâtiments construits **avant 1949** :

- état des lieux
- travaux de réhabilitation
- aménagement des combles et des granges
- extensions
- amélioration énergétique
- aides financières

Contact : Aurélie Wisser - chargée de mission patrimoine bâti - Tel : 06 28 10 33 02
Email : a.wisser@parc-vosges-nord.fr

En complément de ces conseils retrouvez l'ensemble de informations nécessaires à la rénovation du bâti ancien sur le site « éco-rénover dans les Vosges du Nord » :
http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/

Des conseils neutres et objectifs en matière d'économie d'énergie :

La Communauté de Communes du Pays de Bitche, l'ADEME et la Région Grand Est vous donnent accès à un Espace Info Energie pour tous projets ou travaux qui concernent l'amélioration thermique de votre logement :

- les caractéristiques des isolants
- les avantages et les inconvénients des systèmes de chauffage, de ventilation
- les normes RT 2012, BBC, ...
- les étapes d'une rénovation complète

Contact : Benjamin Mehlinger - Conseiller Info Energie
Tel : - 03 87 13 13 71
Email : moselleest@eie-lorraine.fr
Permanences (sur RDV) :
BITCHE : 2ème et 4ème mardis du mois de 14h à 17h à l'Hôtel d'Entreprise, rue du Général Stuhl
ROHRBACH-LES-BITCHE : 3ème mardi du mois de 14h à 17h en mairie

Une aide au ravalement des façades :

La Communauté de Communes du Pays de Bitche propose une aide au ravalement de façades pour les habitations construites avant 1989.

Contact : Vincent Grebil - Instructeur Urbanisme/Habitat - Tel : 03 87 96 99 45
Email : urbanisme@cc-paysdebitche.fr

Christelle Neiter
Instructrice Urbanisme / Habitat

Mieux habiter en Pays de Bitche

Vous êtes souvent sollicités par téléphone pour des projets de rénovation, d'isolation, d'économies d'énergie. On vous promet monts et merveilles, ce ne sera pas cher, voire 1€ l'isolation, etc. Tout semble beau mais encore faut-il savoir quels sont vos besoins et quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier et quelles sont les conditions.

La Communauté de Communes du Pays de Bitche a mis en place un dispositif d'aides et de conseils gratuits pour accompagner les habitants pour la réalisation d'économies d'énergie dans leur logement. Ce programme concerne prioritairement les propriétaires occupants à revenus très modestes et les bailleurs privés dans le cadre d'un conventionnement avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et la Communauté de Communes s'est engagée avec elle pour la période 2015-2020.

L'Association CAMEL (Collectif pour l'Amélioration Energétique du Logement) a été désignée pour animer le dispositif, réceptionner les demandes et réaliser des visites à domicile chez les propriétaires éligibles. Un technicien de l'association analyse le bâti, fournit des conseils et accompagne le propriétaire jusqu'à la réception des travaux et l'obtention des aides.

Les travaux envisagés peuvent concerner le système de chauffage, l'isolation (murs, combles, fenêtres) et doivent permettre de réduire la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25%. Selon les cas, l'ANAH finance de 35 à 50% du montant total des travaux (soit de l'ordre de 7 000 à 10 000 € d'aide maximale). Ce financement est complété par une prime d'Etat équivalente à 10% du montant des travaux subventionnés pour les propriétaires occupants. Elle est plafonnée à 1 600 ou 2 000 € en fonction de vos ressources. En complément des subventions de l'ANAH, la Communauté de Communes du Pays de Bitche verse une aide de 500€ par dossier éligible.

Les aides concernant le maintien à domicile et la réhabilitation de logements lourdement dégradés restent également mobilisables à travers les dispositifs existants de l'ANAH. Pour les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétaires, des aides existent également. Selon votre situation, vous pouvez également bénéficier :

- du Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE) qui permet de déduire de l'impôt sur le revenu 30% des dépenses relatives aux travaux d'amélioration de la performance énergétique (sous conditions)
- d'un éco-prêt à taux zéro qui permet de financer vos travaux par un emprunt à taux nul (sous réserve du respect de certains critères). Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs pour la conception et la réalisation des travaux,

Pour de plus amples renseignements contactez :
- l'Association CAMEL au 06 50 33 44 19 ou au 09 66 91 41 06 nicolas.rondel@camel.coop.
- Christelle Neiter - Instructrice Urbanisme/Habitat - Tel : 03 87 96 99 45 urbanisme@cc-paysdebitche.fr

Christian Amerein

VOITURE D'OCCASION

Opération transparence, la Sécurité Routière s'apprête à lancer un service gratuit permettant de retracer l'historique connu de quasiment tout véhicule. Pleinement opérationnel à compter du 1er décembre 2018, il est accessible sur le site histovec.interieur.gouv.fr, service géré et alimenté par le Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

HISTOVEC

Historique du Véhicule

Pour l'instant, seul l'historique des véhicules dotés d'une immatriculation au format AA-123-AA est pour l'instant disponible. Seuls les propriétaires peuvent formuler une demande sur le site. A charge pour eux de transmettre à tout acheteur intéressé un lien vers le rapport. Histoire d'éviter les falsifications , celui-ci n'est consultable qu'en ligne (pendant 4 semaines, sachant que ce délai peut être renouvelé par le vendeur).

Le vendeur, particulier ou professionnel, est le seul à pouvoir effectuer la demande d'historique. Et pour cause : la procédure impose de renseigner, nom, prénom, date de naissance (ou numéro de SIREN), l'immatriculation du véhicule et le numéro de formule du certificat d'immatriculation (présent au recto et tout en bas du verso de celui-ci). Cela étant fait, le rapport est édité et il ne reste plus qu'au vendeur à transmettre à l'acheteur un lien pour le consulter en ligne … ou à signaler dans son annonce que l'historique HistoVec est disponible.

Les informations fournies par le site sont pertinentes : déclarations de vol et oppositions en cours peuvent y figurer si c'est le cas, le nombre de propriétaires précédents est indiqué et si les caractères techniques du véhicule sont les bonnes.

Il manque encore deux indications pour que le dispositif soit complet : les éventuelles procédures et réparations passées (notamment celles touchant les véhicules gravement endommagés remis en circulation dans les règles) et aucun historique des kilométrages relevés au contrôle technique n'est disponible (pour l'instant la réglementation ne l'autorise pas).

L'acheteur potentiel pourra envoyer un mail au vendeur lui demandant de partager l'historique du véhicule. S'il n'a rien à cacher, il le fournira sans rechigner. Ainsi l'éventuel acheteur pourra savoir :

- qui est le propriétaire (initiales, code postal, durée de détention du véhicule, nombre d'anciens propriétaires – à partir de 2008)
- véhicule importé ou non
- situation administrative détaillée : gages, oppositions, procédures administratives actuelles et déclarations de vol (du véhicule ou de la carte grise) sont mentionnés. Sur le site, la version sera détaillée
- quelle vignette Crit'Air est liée au véhicule
- pedigree complet du véhicule : marque, nom commercial, numéro de série (partiellement masqué pour raison de sécurité), PTAC, PTRA, énergie, puissance fiscale, rejet CO2
- historique des opérations inscrites dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Christian Amerein

TAXE D'HABITATION

Dans le cadre de la nouvelle réforme beaucoup de contribuables vont bénéficier de dégrèvement sur leur taxe d'habitation.

Le dégrèvement ne concerne que la résidence principale. La contribution à l'audio-visuel est exclue de ce dispositif. Cette baisse s'ajoute aux exonérations et aux dégrèvements existants et sera progressive : 30% dès 2018 et 65% en 2019, 100% en 2020 sur la base des taux et des abattements de 2017.

Pour l'année 2018, votre revenu fiscal de référence de 2017 ne doit pas dépasser les montants indiqués dans le tableau ci-joint. Le dégrèvement sera calculé et accordé automatiquement aux usagers éligibles. Pour ceux qui dépasseraient de peu les paliers (voir tableau) un dégrèvement partiel est prévu afin d'éviter les effets de seuils.

Quotient familial	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement de 30 %	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement dégressif
1 part	27 000 €	27 000 € < RFR ≤ 28 000 €
1,5 part	35 000 €	35 000 € < RFR ≤ 36 500 €
2 parts	43 000 €	43 000 € < RFR ≤ 45 000 €
2,5 parts	49 000 €	49 000 € < RFR ≤ 51 000 €

Si la taxe d'habitation est établie au nom de plusieurs personnes appartenant à des foyers fiscaux distincts il faut additionner les revenus fiscaux de référence concernés. Un simulateur est mis à la disposition des usagers sur www.impots.gouv.fr. Le fisc tient compte des taux votés par les collectivités en 2017.

Pour Lemberg :
Nombre de foyers assujettis à la taxe d'habitation : 630
Montant moyen de la taxe d'habitation 2018 : 356 €
Nombre de foyers exonérés ou bénéficiant de la baisse de la taxe d'habitation 2018 et 2019 et suppression en 2020 : 549

Taxes	Commune	Département	Intercommunalité	Equipement	Ordures
Habitation	12,65%		8,89%	0,25%	
Foncier bâti	12,95%	14,26%	1,35%	0,25%	18%

Cette taxe est calculée selon la valeur cadastrale de votre logement : c'est ce qu'on appelle la valeur locative, soit le loyer annuel théorique qu'il pourrait produire s'il était loué en conditions normales.

Elle tient compte de sa situation géographique, de la surface du bien, du confort, de son environnement et de son état d'entretien. Elle est déterminée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties et de celle de 1961 pour les propriétés non-bâties ; et elle n'a jamais été revue depuis. Par contre le montant de la valeur locative est revalorisé tous les ans par le fisc (entre 0.5 et 1%) et cela signifie que, même si la Communauté n'augmente pas son taux de taxe, la valeur locative retenue sera supérieure à l'année précédente et le montant à payer subira une légère augmentation.

TAXE D'HABITATION (SUITE)

Par contre cette valeur locative peut être revue pour des logements anciens si le propriétaire a déclaré des travaux d'extension, des modifications de surface ou si des subventions au titre de l'amélioration de l'habitat ont été obtenues (chaudière, double vitrage…)

Pour la taxe d'habitation, des abattements à la base peuvent être appliqués en fonction de la situation familiale ce qui viendra en déduction pour le calcul final.

En se basant sur les chiffres de 2014 (consultables sur le site www.proxiti.info) on verra que, d'une commune à l'autre, sur les 46 que compte la Communauté de Communes, la valeur locative d'un logement ou maison tourne, pour la plupart des villages, entre 2 000 et 3 000 € avec un montant le plus haut pour Rohrbach (3 077 €) plus bas pour Haspelshiedt à 1 510€. Le taux le plus bas est de 4.8% à Mouterhouse et le plus haut, 18.6%, à Siersthal, mais le montant le plus élevé à payer se trouve à Gros Réderching (461 €) et le plus bas (126 €) à Sturzelbronn.

Pour la taxe foncière, la valeur locative moyenne prise en compte est égale au double de la valeur locative retenue pour le calcul de la taxe d'habitation. Pour 2014, le taux le plus haut appliqué est de 20.48% à Ormersviller et le plus bas à Sturzelbronn (5%). Par contre le montant de la taxe foncière à régler est de 350€ pour Bitche et le plus bas (52€) à Sturtzelbron. Au final, en additionnant les deux taxes Bitche est la plus chère avec 777 €, suivie de Schmittviller 719€, Achen, Ormersviller, Siersthal, Etting … Lemberg arrive en 19ème position sur 46 communes.

On ne peut donc comparer les taux appliqués par les communes qu'en comparant aussi la valeur locative retenue par chacune. Un taux élevé avec une base faible ou un taux bas avec une base élevée donne des résultats voisins et certaines communes (comme Mouterhouse) ont des taux faibles car elles peuvent compenser par la taxe sur le non-bâti comme la forêt (70 000 € pour Mouterhouse).

Pour 2018 certaines communes ont légèrement augmenté le taux des taxes : Baerenthal, Epping, Lemberg, Saint Louis les Bitche, Loutzviller, Rimling, Roppeviller, Schorbach, Sturzelbronn, Waldhouse, Walschbronn.

Si certaines communes sont attractives pour leurs impôts locaux, les habitants seront peut-être obligés de se déplacer pour la moindre course ou pour la scolarisation de leurs enfants entraînant de ce fait d'autres dépenses. (Voir tableau en page 10).

Christian Amerein

ILLUMINATION DE NOËL

Nous avons fait le choix, cette année, de ne mettre en illumination que la Mairie et la Poste. La majorité de nos décorations arrivent, d'une part, en fin de vie et le coût du montage et des réparations serait trop important et d'autre part, la plupart d'entre elles sont trop énergivores. Des choix seront faits l'année prochaine pour investir dans du nouveau matériel plus performant et redonner à notre village un air de fête. Bien sûr cela se fera en fonction des disponibilités financières de la commune.

Mais personne n'empêche les particuliers de décorer leur propre maison.

Patrick Klein

TAXE D'HABITATION (SUITE)

	TAXE HABITATION			TAXE FONCIERE				
	Taux	Valeur loc	montant 1	Taux	Valeur loc	montant 2	Total 1 + 2	
	en %	moyenne		en %	moyenne			
Bitche	15,38	2780	427	18,44	1390	350	777	1
Schmittviller	17,08	2796	477	17,34	1398	242	719	2
Achen	17,06	2585	441	15,94	1292	250	691	3
Ormersviller	15,24	2650	403	20,48	1325	271	674	4
Siersthal	18,06	2334	421	18,76	1167	219	640	5
Etting	15,51	2638	409	16,27	1319	215	624	6
Gros Rederching	12,63	2652	461	12,26	1326	162	623	7
Bettviller	14,08	2654	374	15,43	1327	205	579	8
Rohrbach	9,06	3077	279	13,36	1539	236	515	9
Meisenthal	13,44	2404	274	20,02	1202	240	514	10
Rimling	12,36	2716	336	13,02	1358	177	513	11
Rahling	13,32	2454	327	14,76	1227	181	508	12
Lambach	14,83	2218	328	15,99	1109	177	505	13
Erching	14,2	2358	335	14,03	1179	165	500	14
Lengelsheim	15,03	2204	331	15,03	1102	165	496	15
Hottviller	14,1	2322	327	14,42	1161	167	484	16
Volmunster	11,8	2542	300	12,97	1271	165	465	17
Soucht	12,47	2588	323	10,61	1294	137	460	18
Lemberg	12,29	2458	302	12,56	1229	154	456	19
Petit Rederching	10,53	2730	287	12,31	1365	168	455	20
Enchenberg	11,67	2658	310	9,52	2329	126	436	21
Schweyen	10,75	2622	282	11,08	1311	145	427	22
Bining	10,82	2560	277	10,55	1398	147	424	23
Hanviller	13,33	2102	280	13,33	1051	140	420	24
Rolbing	14,76	1938	286	13,35	969	129	415	25
Epping	10,74	2706	291	9,07	1352	122	413	26
Goetzenbruck	11,5	2266	260	13,5	1133	153	413	27
Walschbronn	11,44	2314	265	12,11	1157	140	405	28
Montbronn	10,79	2566	277	9,68	1283	124	401	29
Waldhouse	8,14	2458	302	12,56	1229	154	401	29
Liederschiedt	11,27	2162	243	13,03	1081	141	384	31
Loutzviller	11,43	2262	258	10,45	1131	118	376	32
Saint Louis	12,24	1954	239	13,98	977	136	375	33
Breidenbach	10,8	2154	233	12	1077	129	362	34
Haspelschiedt	15	1510	226	15,37	755	116	342	35
Schorbach	11,36	2218	248	9,83	1109	92	340	36
Baerenthal	9,55	2122	212	10,55	1061	112	324	37
Philippsbourg	9,35	2386	223	8,28	1193	98	321	38
Reyersviller	7,9	2428	192	10,29	1214	125	317	39
Bousseviller	11,11	1780	198	12,22	890	109	307	40
Obergailbach	8,59	2280	196	9,2	1140	105	301	41
Roppeviller	9,86	1780	175	10,84	890	96	271	42
Nousseviller	8,32	2242	187	7,18	1121	80	267	43
Eguelshardt	6,18	2334	144	7,54	1167	88	232	44
Mouterhouse	4,8	2276	108	8,16	1138	92	200	45
Sturtzelbronn	6,09	2072	126	5	1036	52	178	46

le plus bas | le plus haut | Lemberg

EMPLOYEURS À DOMICILE

Les contribuables qui emploient à domicile un jardinier, une femme de ménage, une aide à domicile ... ou qui paient des frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans (crèche, nourrice ...) bénéficient à ce titre d'un crédit d'impôt.

Le gouvernement qui avait prévu de leur verser un acompte de 30% en mars 2019, a décidé d'avancer le versement au 15 janvier 2019.

En effet, dans le cadre du prélèvement à la source, ces foyers paieront chaque mois un impôt qui ne tiendra pas compte des réductions ou crédit d'impôt dont ils sont sensés bénéficier. L'intégralité du crédit d'impôt doit normalement être restituée en septembre 2019 sur la base de la déclaration de revenus effectuée au printemps 2019. C'est ce décalage dans le temps qui pénalise les contribuables qui avancent donc des sommes plus importantes que prévues.

L'Etat a donc décidé de faire un geste en effectuant un versement en deux temps : 30% à la mi-janvier 2019 et les 70% restants à la fin de l'été. Les 30% de crédit d'impôt qui seront versés en janvier seront calculés sur la base des dépenses 2017 déclarées en 2018. Les 70% restants seront eux calculés en fonction des dépenses engagées en 2018 et déclarées en 2019. Le versement en janvier devrait également concerner les contribuables accueillis dans les EHPAD. Au lieu de devoir attendre septembre pour bénéficier de la réduction d'impôt de 25% des dépenses engagées (dans la limite de 10 000 €) à laquelle certains ont droit, ils vont pouvoir toucher 30% en janvier.

SÉCURITÉ SOCIALE ETUDIANT

A compter de la rentrée 2018 / 2019 les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur restent affiliés à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole, régime spécifique ou autre).

Il n'y a pas d'inscription à effectuer auprès de la Sécurité Sociale Etudiante.

Les étudiants qui poursuivent leurs études et qui sont déjà inscrits à une Sécurité Sociale Etudiante restent attachés à celle-ci pour l'année universitaire 2018 / 2019. Ils seront automatiquement rattachés au régime général au 1er septembre 2019.

Christian Amerein

FRAIS D'OBSÈQUES

Vous n'avez pas gardé de contact avec un de vos parents. Celui-ci est décédé et il n'avait pas d'argent. Vous avez donc dû payer les frais d'obsèques. Pouvez-vous déduire ces frais de vos revenus pour la déclaration d'impôt au titre de l'obligation alimentaire ?

En vertu des articles 205, 206 et 207 du Code Civil il existe une obligation alimentaire réciproque entre ascendants et descendants. L'article 208 précise que les aliments ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit.

Deux conditions sont donc requises pour qu'une pension ait un caractère alimentaire au sens de ce texte. Il faut que le créancier soit dans le besoin et que le débiteur soit en état de fournir les aliments. Dans cette limite, l'obligation de fournir des aliments comprend en fait, non seulement la nourriture et le logement, mais aussi tout ce qui est nécessaire à la vie.

Elle peut éventuellement s'étendre aux frais de maladie et même aux frais funéraires, en l'absence d'actif successoral pour permettre l'imputation de ces frais. Dans ce cas précis, les frais funéraires peuvent être déduits du revenu imposable au titre des pensions alimentaires versées aux ascendants.

LES RÉFORMES À VENIR

CSG réduite pour plus de foyers de retraités :

Les pensions de retraites ne seraient taxées au taux normal de CSG que si elles excèdent le seuil applicable pendant 2 années consécutives. Pour rappel, pour avoir droit à une CSG au taux réduit de 3.8% en 2018, il fallait que le revenu fiscal de référence de l'année 2016 soit inférieur à 14 404 € pour la première part de quotient familial et majorée de 3 846 € par demi-part supplémentaire.
Exemple : un couple bénéficie d'une CSG à taux réduit (3.8%) en 2018.Ce ménage conservera le taux réduit en 2019, même si ses revenus ont augmenté en 2017 au-delà du plafond.

Mémo :

- Les pensions de retraite de base seraient revalorisées de 0.3% en 2019 et 2020.
- Le seuil du malus auto est fixé à 117g/km de CO2 contre 120 g/km.
- La contribution à l'audiovisuel public resterait à 139 €.
- Au 1er septembre 2019 les heures supplémentaires sont exonérées de cotisations salariales.
- La couverture maladie universelle (CMU) complémentaire serait étendue aux personnes aujourd'hui éligibles à l'aide à la complémentaire santé (ACS)
- La durée maximale du congé maternité des travailleuses indépendantes passerait au 1er janvier 2019 de 11 à 16 semaines pour s'aligner sur celle des salariés.
- Le crédit d'impôt pour la transition (CITE) serait prolongé jusqu'au 31/12/2019.
- L'éco-prêt à taux zéro serait prolongé de 3 ans jusqu'à fin décembre 2021, avec des conditions assouplies.
- L'allocation aux adultes handicapés a atteint les 860 € au 01/11/2018 et passerait à 900 € au 1er novembre 2019.

Christian Amerein

ZONE DE RENCONTRE

Depuis sa réfection et réouverture, la rue Saint Maurice est devenue une zone de rencontre.

Il a été constaté, ces dernier temps, que des véhicules ne respectent pas la limite de 20 km/h obligatoire sur cette zone, soit par manque d'informations sur cette limitation ou simplement, par non-respect du Code de la Route.

La zone de rencontre est introduite dans le Code de la Route par le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008, il vient modifier l'article R 110-2 du Code de la Route.

Une zone de rencontre est une section ou un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont signalées par un panneau spécifique et des feux clignotants indiquant la limitation de vitesse.

Jean-Paul Heitzmann

PASSAGE PIÉTONS

Si depuis le 18.09.2018 la législation concernant les droits des piétons a été durcie et que l'automobiliste risque jusqu'à 135 € d'amende et 6 points de retrait sur son permis, cela ne doit pas faire oublier aux piétons que tout n'est pas permis.

La loi précise que, en cas de manifestation claire du piéton dans son intention de traverser depuis le trottoir ou lorsque celui-ci est déjà engagé sur la chaussée et à ceux circulant dans une zone de rencontre ou une aire piétonne, l'automobiliste est tenu de lui céder le passage.

Par contre les piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Ils sont aussi tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention.

La sécurité des piétons passe par le respect des uns envers les autres : aux automobilistes d'être vigilants et de systématiquement ralentir près des passages piétons et aux piétons de prendre toute précaution avant de traverser (notamment pas de casque sur les oreilles, pas de consultation de son portable).

Christian Amerein

BÂTIMENT DE LA POSTE ET SALLE PINCK

Depuis quelques années le bâtiment de la Poste et de la salle Pinck servait de refuge à toute une colonie de pigeons qui trouvaient là un endroit idéal pour être à l'abri et nicher.

Malheureusement les abords du bâtiment étaient souillés par les déjections de ces oiseaux et même le nettoyage fréquent des abords par les ouvriers communaux ne suffisaient pas à avoir des lieux propres.

Avec le soutien et l'accord de la commune, une poignée de bénévoles a pris le problème en main. Une centaine de mètres carrés de lambris, plus 120 heures de travail et voilà nos amis les pigeons obligés de chercher un autre endroit pour nicher. Les abords de la Poste et le parking retrouvent enfin une propreté qui leur faisait défaut.

Des arbres et de la végétation présentaient un risque certain le long de la rue du Moulin (entre le pont SNCF et la rue de Mouterhouse). Grâce à l'implication de certains élus, des ouvriers communaux et de quelques bénévoles le talus a été nettoyé et dégagé. Un prochain chantier consistera à nettoyer la partie supérieure de celui-ci.

Suite à un printemps humide et chaud la végétation a proliféré au cimetière et là encore, les ouvriers communaux et quelques aides extérieures ont pu redonner à celui-ci une meilleure allure, mais encore faudrait-il que les familles entretiennent la propreté de leurs tombes familiales.

Merci aussi aux bénévoles qui ont aidé au nettoyage du cimetière et à la réparation de jeux à l'école maternelle.

Patrick Klein

SAINT NICOLAS

Ne pouvant être partout le jour de sa fête le 6 décembre, St Nicolas n'est arrivé à Lemberg que le lendemain après-midi à la salle polyvalente. Dès son arrivée il fut accueilli par une chanson entonnée par les écoliers et tous les enfants présents, sous la direction d'Adrienne Wagner, et accompagnés par l'Harmonie St Maurice. Venu sans le Père Fouettard St Nicolas a pu passer un bon moment avec les enfants et pour les récompenser leur a offert des friandises.

Celles-ci offertes par la municipalité ont été préparées par Fabienne Fuhrmann au profit de l'association « Semeurs d'Etoiles » qui vient en aide aux enfants malades de l'hôpital de Hautepierre. Petits et grands ont pu se restaurer et se désaltérer avec lard grillé, crêpes, vin chaud, café et autres boissons proposées dans la salle.

Encore une fois, ont doit la réussite de cette manifestation à la municipalité qui a mis gracieusement la salle à disposition ainsi qu'aux diverses associations lembergeoises et aux nombreux bénévoles qui se sont impliqués tout le long de la soirée. St Nicolas a prévu de revenir l'année prochaine.

Frédéric Morian

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Au fil des années, avec l'augmentation importante du trafic routier à l'intérieur de notre village (4 à 5 000 véhicules/jour, dont 200 poids lourds) la sécurité mérite d'être renforcée et améliorée sur les axes principaux; Bitche-Lemberg, Goetzenbruck-Lemberg, Enchenberg-Lemberg et Mouterhouse-Lemberg.

Le comptage et l'étude sur le trafic, qui ont été faits il y un an ont montré l'importance du trafic mais aussi les périodes horaires qui sont les plus dangereuses, celles où le code de la route et les limitations de vitesse sont le moins respectés (tard le soir, tôt le matin notamment).

Si vous êtes souvent sur la route vous constatez souvent ces infractions : excès de vitesse, dépassement dangereux, téléphone au volant, non-respect des passages piétons, mauvais éclairage ...

De ce fait la municipalité peut faire le maximum pour améliorer la sécurité routière dans la commune mais ne pourra pas empêcher certains automobilistes de ne pas respecter les règles élémentaires du respect d'autrui.

Tout accident, quel qu'il soit, ne devrait pas arriver mais le risque zéro, hélas, n'existe pas.

Conscients du problème, nous avons organisé, courant avril, une réunion avec le bureau d'études MATEC afin de faire, sur le terrain, un recensement des points noirs. Après une visite sur le terrain la société a étudié le dossier et le 7 novembre elle nous a présenté le résultat de ses réflexions.

- Entrée de Lemberg en venant de Bitche : mise en place d'un plateau surélevé (zone 30)
- Carrefour Grand'rue - rue du Lotissement - rue Hohfurst : mise en place de feux tricolores de type récompense (sur l'axe principal, le feu reste au vert si l'automobiliste respecte la limitation de vitesse mais passera au rouge si la vitesse limite est dépassée).
- Carrefour Grand'rue - rue de l'Eglise - rue du Moulin : suite au dernier conseil municipal et à la demande de certains élus, une étude de la MATEC est en cours pour cette zone.
- Carrefour Grand'rue - rue de Sarreguemines niveau Intermarché, un giratoire permettrait de fluidifier le trafic sur cette zone. Une emprise sur un terrain privé serait à prévoir.
- Carrefour rue de Sarreguemines - rue de Saint Louis : mise en place d'un plateau surélevé (Zone 30)
- Abords du collège : la proposition de marquage au sol prévue, en première étude par MATEC, semble ne pas être idéale et après revisite sur le terrain MATEC doit nous proposer des solutions plus pertinentes (panneaux signalétiques, passage piétons lumineux ...).

Ces projets se monteraient à plusieurs centaines de milliers d'euros et devront probablement être faits en deux temps et pourraient bénéficier de l'AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des TERritoires).

Une consultation et une réunion avec les riverains permettront de présenter les projets et de recueillir les avis ou suggestions afin d'optimiser au maximum les travaux de sécurité.

Des barrières seront posées entre le parking de l'école maternelle et le Geisehoft afin de sécuriser le trottoir lors de la sortie de l'école ou du périscolaire. En effet, les bandes jaunes sont rarement respectées.

Christian Amerein

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Halloween à la Bib

Le jeudi 26 octobre les bénévoles de la bibliothèque municipale ont accueilli une délégation de 21 apprentis détectives âgé de 7 à 13 ans pour les aider à résoudre le vol du livre de Magie qui avait été caché il y a bien longtemps par des sorciers et sorcières dans la bibliothèque.

Jeux de logique et de déduction ont distrait les enfants tout au long de l'après-midi. La coupable a été retrouvée et les apprentis détectives remerciés de leur participation. Une collation offerte par la commune, des bonbons et un diplôme ont été remis à chaque participant.

Des petits monstres à la recherche de bonbons pour Halloween.

18 enfants accompagnés pour certains par leurs parents ont répondu présents mardi 30 octobre à l'appel des bénévoles de la bibliothèque. Sorcières, diablotins, vampires, ... âgés de 3 à 6 ans, bien plus attendrissants que monstrueux ont, pendant plus de deux heures, inspecté les locaux de la bibliothèque municipale à la recherche des bonbons volés. Jeux d'adresse, danse, jeux d'observation ont animé l'après-midi. Les enfants ont vraiment bien joué le jeu et ont partagé tous ensemble une collation offerte par la municipalité et sont repartis avec des bonbons plein les poches.

Visite du périscolaire à la bibliothèque

Le mardi 13 novembre les enfants du périscolaire se sont rendus à la bibliothèque pour faire un rallye lecture sur le thème de l'Afrique.

Caroline Oswald

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Après 2 ans d'études et de réflexions, le projet du PLUI va être arrêté au mois de janvier pour entrer dans sa phase de consultation.

Le PLUi, un outil pour l'avenir de notre territoire :

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes : le territoire Ouest, ancien périmètre de la Communauté de Communes de Rohrbach et le territoire Est, la Communauté de Communes du Pays de Bitche avant la fusion au 1er janvier 2017. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise par des règles d'occupation et d'utilisation du sol.

Le PLUi prend en compte plusieurs axes fondamentaux :

- il est un document de planification, de vision prospective pour le territoire pour les 20 prochaines années,
- il veille à la qualité paysagère du territoire et à l'équilibre des zones bâties, naturelles et agricoles,
- il tient compte des changements climatiques, environnementaux, des politiques liées à l'habitat (extension urbaine) et au développement économique,

Le dossier du PLUi se compose des documents suivants :

- le **rapport de présentation** comprend un état des lieux initial et les enjeux du territoire (diagnostic),
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, de protection des espaces naturels et agricoles et des équipements,
- les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP) prévoient un cahier des charges qualitatif pour les opérations d'aménagement dans les secteurs ouverts à l'urbanisation,
- le **règlement et le plan de zonage** qui fixent les règles générales d'utilisation des sols dans la commune et répertorient les différents périmètres du territoire (urbaines, agricoles, naturelles et extension urbaine),
- les **annexes** à caractère informatif (plans des réseaux, servitudes d'utilité publique, etc.).

Le plan de zonage et le règlement

Le PLUi s'est construit grâce à un travail collaboratif. Les élus des collectivités mais également les habitants (registre de concertation, réunions publiques) ont été acteurs des études. Ces dernières ont permis de dégager des choix stratégiques et concrets qui ont été retracés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les orientations du PADD ont été présentées au Conseil Municipal le 5 juin 2018.

Les derniers mois ont permis de retranscrire les objectifs du PADD dans le plan de zonage et le règlement. Un travail de concertation avec le bureau d'études a permis d'affiner et d'expliquer les zonages et d'édicter les règles de construction.

ARTICLE U1 DESTINATION DES CONSTRUCTIONS

U1	OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DES SOLS ET DESTINATION DES CONSTRUCTIONS		
	Sont interdits	Sont autorisés uniquement :	Sont autorisés également, mais sous conditions :
SECTEURS Uh1 - Uh2 Uh3 - Uh4 Uh5 - Uh6 Uh7	• Les dépôts de ferraille, de déchets ainsi que les dépôts de véhicules désaffectés. • A l'exception du secteur Ue, les dépôts de matériaux. • Les affouillements et exhaussements du sol autres que ceux liés aux occupations et utilisations du sol admises dans la zone. • Excepté dans les secteurs Ue, Ui1 et Ui2, la création, l'extension ou la transformation d'établissements de toute nature - qu'ils comportent ou non des installations classées - s'il en résulte une augmentation significative des nuisances (notamment sonores et olfactives) pour le voisinage, ainsi que des risques accrus pour la salubrité et la sécurité publique.	- La création, l'extension de constructions et les aménagements destinés: - à l'habitat (*logement, hébergement*) ; - aux activités de service (*artisanat, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, cinéma*) ; - aux équipements d'intérêt collectif et services publics.	• Les commerces, sous réserve que leur surface de vente soit inférieure à 300 m². • Les exploitations agricoles sous réserve qu'elles n'impliquent pas de création de périmètres sanitaires ou n'aggravent pas ceux existants. • Les constructions et aménagements liés aux activités d'industrie et d'entrepôt existantes au moment de l'approbation du PLUi.
SECTEURS Ue Ui1 - Ui2		- La création, l'extension de constructions et les aménagements destinés : • aux équipements d'intérêt collectif et services publics. • aux activités des secteurs secondaire ou tertiaire.	• L'extension des logements existants, ceci dans la limite d'une emprise au sol maximale supplémentaire de 50 m² relativement à la situation existante au moment de l'approbation du PLUi.
SECTEUR Uec		• Pour l'ensemble des sites classés Uec, la création, l'extension de constructions et les aménagements destinés : - aux équipements d'intérêt collectif et services publics ; - aux commerces et activités de service ; • De plus, pour le site classé Uec de Lemberg et le site Uec de Bitche situé route de Strasbourg le long de la D662, la création, l'extension de constructions et les aménagements destiné : - aux activités des secteurs secondaire ou tertiaire.	
SECTEUR Uep		• La création, l'extension de constructions et les aménagements destinés : • aux équipements d'intérêt collectif et services publics. • De plus, pour le site classé Uep de Meisenthal, la création, l'extension de constructions et les aménagements destiné : • À la restauration, à l'hébergement hôtelier et touristique.	• Les logements de fonction et de services nécessaires au fonctionnement des équipements publics du site d'assise. • Les foyers d'hébergements. • L'extension ou la création d'annexes des habitations existantes dans la limite d'une emprise au sol supplémentaire totale cumulée de 50 m² par rapport à celle existante au moment de l'approbation du PLUi.
SECTEUR Us			• L'extension et / ou la création d'équipements sportifs dans la limite d'une emprise au sol supplémentaire totale cumulée de 500 m² par rapport à celle existante au moment de l'approbation du PLUi. • Les équipements sportifs et de loisirs de plein-air.
SECTEUR Uj		• La création, l'extension de constructions et les aménagements destinés : • aux équipements d'infrastructure d'intérêt collectif et services publics.	• La création d'abris de jardins dans la limite d'une emprise au sol supplémentaire totale cumulée de 30 m² (par unité foncière) par rapport à celle existante au moment de l'approbation du PLUi.

Document de travail 7 novembre 2018

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (SUITE)

Le règlement représente avant tout un compromis et un équilibre entre QUALITE (respecter le patrimoine et les spécificités loacles), LIBERTE (permettre la concrétisation de projets de construction) et SECURITE (garantir le respect du cadre de vie). **Le but principal recherché est de vitaliser la démographie du Pays de Bitche et de favoriser un urbanisme partagé dans le respect du cadre de vie.**

Le calendrier de la suite de la procédure du PLUi

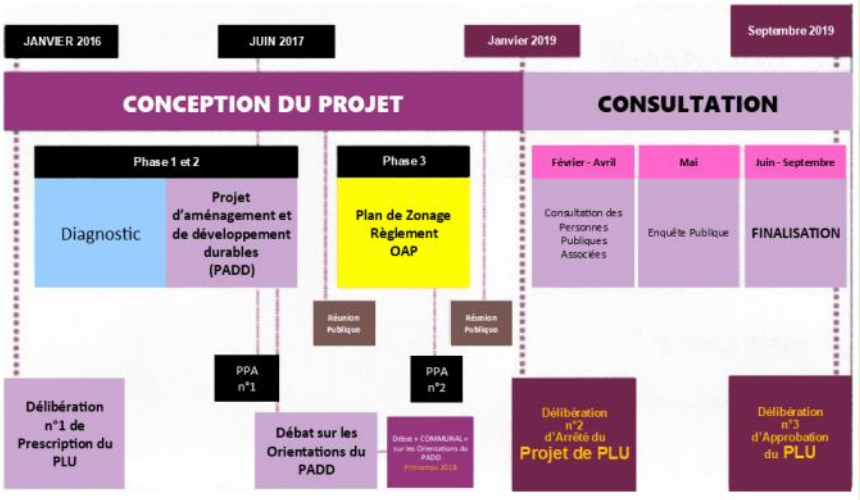

Le projet du PLUi sera voté au mois de janvier 2019.

L'arrêté du projet du PLUi est programmé pour le mois de janvier. La prochaine étape consistera alors à soumettre le projet aux Personnes Publiques Associées (services de l'Etat et Administrations) qui disposeront de trois mois pour donner leur avis sur le projet du PLUi.

Une enquête publique conduite par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif suivra au mois de mai. Rappelons qu'il s'agira de la dernière étape où les habitants pourront formuler leurs remarques. Le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour rendre son rapport.

L'approbation du PLUi est prévue pour le mois de septembre.

Le projet du PLUi dans sa version de travail peut être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes sous la rubrique PLUi, onglet téléchargement ou en mairie.

Mylène Martino

Club des Seniors « Fleur de Cristal »

Nicole Neiter, Yvonne Dimnet , Bernadette Ackermann

Le mercredi 17 octobre, le Club des Seniors « Fleur de Cristal » a mis à l'honneur les membres de son club qui avaient anniversaire : Yvonne Dimnet, Nicole Neiter et Bernadette Ackermann. Ce fut l'occasion de passer un bon moment tous ensemble au restaurant.

Yvonne Dimnet, 95 ans, est la doyenne de notre club, maman, grand-mère, arrière-grand-mère. Pour ses années de travail et de don de soi où elle a semé son temps, son énergie, sa tendresse pour les autres, le temps de récolter est venu, il est temps de moissonner le fruit de son travail, de recueillir le bonheur. Un bonheur qu'elle connaît et partage avec ses enfants, sa famille et ses amis. Pour tout ce que tu as apporté à notre club, nous te disons merci.

Bernadette Ackermann a fêté ses 70 ans, le 12 mai, toujours dynamique, serviable.

Nicole Neiter a fêté ses 70 ans le 6 juin. Tu as rejoins depuis un certain temps notre club au plaisir de te voir plus souvent.

A toutes les trois encore « Joyeux Anniversaire ».

Adrienne Wagner
Présidente du Club des Seniors « Fleur de Cristal »

Noces d'or

C'était le 31 août 1968 en l'église de Lambach. Il y a tout juste 50 ans, Geneviève, née Steyer et Gilbert Steiner se sont unis pour le meilleur. De leur union, sont nées quatre filles : Cathy, Sandrine, Valérie et Laura.

Gilbert a exercé le métier de mécanicien puis d'électromécanicien tandis que Geneviève a travaillé durant un temps à la Cristallerie de Saint Louis lès Bitche.

Dorénavant, ils profitent de leur retraite et de leurs cinq petits-enfants : Jason, Chloé, Noémie, Logan et Yanis. Entourés de leurs proches, ils ont tenu à fêter l'événement.

Nos félicitations.

Frédéric Morian

Médaillés Militaires du Pays de Bitche

Décorer un drapeau est sans nul doute un geste hautement symbolique qui couvre d'honneur tout un régiment et exacerbe sa fierté. Il n'est plus question de gratitude à l'égard d'actes isolés mais de la reconnaissance d'une magistrale collaboration humaine.

Alors que 73 emblèmes des armées sont ornés de la Légion d'Honneur, 10 seulement le sont de la Médaille Militaire – décorés de 1918 à 2002. Il en va des emblèmes régimentaires comme des généraux, la Médaille Militaire représente bien la mention absolue.

Le drapeau des bataillons de chasseurs fut le premier à recevoir cet honneur, en récompense de la prise, par le 1er bataillon de chasseurs à pied, du premier drapeau ennemi – celui du 132ème régiment de Landwehr – le 15 août 1914 à Saint-Blaise (Alsace). Il fut arraché par le sergent Foulfon et solennellement exposé au balcon du Ministère de la Guerre, à Paris. Dans d'autres circonstances, et plus proche de nous, la Médaille Militaire a été épinglée sur les drapeaux de l'École de gendarmerie de Chaumont, de l'École nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent-L'École, de celle de formation des sous-officiers de l'armée de l'air de Rochefort et du Centre d'instruction de Saint-Mandrier des mains du Président de la République, Jacques CHIRAC, le 5 février 2002, à l'occasion du 150ème anniversaire de la création de l'insigne napoléonien.

De nos jours, la Médaille Militaire tend davantage à honorer le dévouement à la collectivité que les mérites propres aux conflits armés. Aujourd'hui, tous les citoyens ont eu à connaître les services rendus par la gendarmerie et les sapeurs pompiers. Cependant, depuis 2009, il est d'usage de la décerner à titre posthume – simultanément avec la croix de la Légion d'Honneur – à tout sous-officier ou militaire du rang tué en opération. Une double attribution hautement symbolique, la Médaille Militaire représentant le service des armes, le dévouement et la prise de risque dans la durée, et la Légion d'Honneur figurant le sacrifice suprême. Troisième décoration française dans l'ordre de préséance, la Médaille Militaire se porte immédiatement après l'ordre national de la Légion d'Honneur, l'ordre national de la Libération, et devant l'ordre national du Mérite. Chaque année, quelque 3.500 Médailles Militaires sont attribuées par décision de la Grande Chancellerie. Chaque année, ce sont plusieurs nouveaux décorés, d'active ou de réserve, qui viennent rejoindre la « Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire ».

Histoire militaire

Les pilotes lançaient des couronnes en hommage aux ennemis abattus

C'est un Allemand qui a inauguré ce geste chevaleresque. Le pilote français Adolphe Pégoud est abattu, d'une balle dans la tête à 2 000 mètres d'altitude, près de Belfort le 31 août 1915. Le 6 septembre, son adversaire survole les lieux où il s'est écrasé et jette une couronne mortuaire. Un ruban porte ce message : « De la part de son adversaire à l'aviateur Pégoud, tué au combat pour sa patrie ». À Verdun, où l'avion joua un rôle primordial, l'hommage des couronnes ennemies deviendra une tradition.

René Moser
Président de la 794 ° Section des Médaillés Militaires du Pays de Bitche

Source photo : http://cctbelfort.canalblog.com/archives/2014/05/01/29781520.html

Les zones naturelles protégées autour de Lemberg

Avec d'autres intervenants, le Club Vosgien de Lemberg a de multiples missions: le balisage des sentiers, l'entretien des réseaux de randonnée, la promotion de la nature en général ... Dans ce contexte, le Club Vosgien a pour objectif de faire respecter et de mettre en valeur le patrimoine naturel le long des 150 km de sentiers balisés. Il est également concerné par plusieurs zones naturelles protégées.

Première couche de valorisation et de conservation : le Parc Régional des Vosges du Nord qui, comme tous les parcs naturels, a pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Notre village, représenté par Jean-Paul Heitzmann, fait partie du Parc des Vosges du Nord, comme 111 autres communes de Moselle et d'Alsace. Nous avons eu, il y a quelques années, la possibilité de classer le Pays de Bitche en Parc National et confirmer ainsi le potentiel naturel de notre région. Malheureusement ce projet n'a pas été retenu.

Lamproie de planer

Conjointement aux activités du Parc Régional, plusieurs zones de protection sont établies au niveau national. Notre village est particulièrement concerné par ces secteurs protégés.

En premier lieu, le réseau NATURA 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'union européenne et est un élément clef de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Lemberg, et plus particulièrement la vallée de la Bildmuhl, est concernée par ce classement (FR4100208 - COURS D'EAU, TOURBIÈRES, ROCHERS ET FORÊTS DES VOSGES DU NORD ET SOUTERRAIN DE RAMSTEIN). En effet, on retrouve dans le ruisseau de la Zinsel du Nord plusieurs espèces protégées :

- La « lamproie de planer », petit poisson de 12 à 20 cm sans écailles,
- La « truite fario », caractérisée par de petits points de couleur et présente dans les torrents de moyenne et haute montagne,
- L'écrevisse à pattes rouges, directement menacée par l'écrevisse d'élevage américaine.

Truite fario

En deuxième lieu, notre village est concerné par plusieurs ZNIEFF. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Un ZNIEFF concerne notre village :

Les zones naturelles protégées autour de Lemberg (suite)

- ZNIEFF 410030142, RUISSEAUX ET ETANGS A LEMBERG : Versant Ouest opposé à la Bildmuhl, cette zone protégée concerne la vallée du Schlossthal et de la Finsterbach. Les espèces protégées sont identiques à la zone Natura 2000.

Enfin, un arrêté préfectoral du 12.10.1993 (dans la cadre de Protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique) protège une partie de l'ancienne voie de chemin de fer entre Lemberg et Bitche FR3800341 - PAROIS ROCHEUSES DES VOIES FERRÉES DE BITCHE-LEMBERG ET DE BITCHE - EGUELSHARDT. Sont particulièrement concernées :

- 3 fougères rares (Capillaire verte, Lycopode sélagine et Polystic lonchyte)
- la fameuse Droséra à feuilles rondes, plante carnivore des tourbières.

Capillaire verte

Droséra

Il existe autour de Lemberg plusieurs autres zones protégées :

- Ruisseaux de Saint Louis lès Bitche	ZNIEFF 410030139
- Ruisseau Muehlgraben à Soucht	ZNIEFF 410030140
- Ruisseau Speckbronnbach et affluents à Soucht	ZNIEFF 410030141
- Forêts spontanées du Pays de Bitche	ZNIEFF 410006930
- Vallée de la Schwangerbach à Siersthal	ZNIEFF 410030083
- Forêts du Pays de Bitche et gîtes à chiroptères	ZNIEFF 410008089

Tous ces sites forment un patrimoine exceptionnel et d'une richesse inestimable. Ils se situent tous sur ou près des chemins de randonnée balisés par le CVL avec comme départ le refuge du CVL.

Œuvrons tous ensemble pour que les générations futures puissent profiter de ce patrimoine exceptionnel.

Christine Brunner
Présidente du Club Vosgien Lemberg

C'est la rentrée au Domino's bar

Après une année chargée et quelques semaines de vacances, le Domino's bar réouvre ses portes au mois de septembre pour une nouvelle saison.

L'année 2017-2018 aura été riche en rencontres, événements et émotions pour nous tous ! L'ouverture du bar chaque vendredi par les bénévoles aura permis de faire se croiser, en un même lieu, les amateurs de musique, les groupes d'amis se retrouvant après une semaine chargée, les sportifs aux sorties d'entraînements, les étudiants de retour pour un week-end, les anciennes connaissances ravies de se retrouver, promettant des échanges riches et des soirées intenses !

Aux ouvertures du vendredi s'ajoutaient les concerts : ce sont au total plus d'une trentaine de groupes qui sont venus défendre et faire découvrir leurs morceaux au Domino's bar l'année passée. Tout cela sans oublier les animations enfance, les projections-débats, les spectacles et les longues réunions nécessaires à l'organisation collective de ce lieu hors du commun.

L'année se sera terminée sur une note particulière, avec une Domino Fescht spéciale à l'occasion des 50 ans du Foyer pour Tous. A cette occasion, c'est sous chapiteau et durant tout un week-end que se sont activés les bénévoles, actuels ou anciens spécialement revenus prêter main forte pour proposer, au cœur du village, un festival riche et diversifié, (en partenariat avec la Commune, les associations et les commerçants du secteur) : projection pour enfants, repas, concours de Mölkky, blindtest, concerts, spectacle de cirque, pour finir avec la diffusion de la finale de la coupe du monde, partageant notre euphorie avec tous les Lembergeois présents !

Forts de cette expérience, les bénévoles se sont ainsi retrouvés en septembre, plus motivés encore, pour reprendre leurs activités, avec quelques nouveautés.

En effet, la collaboration intergénérationnelle lors de l'organisation de la Domino Fescht a poussé d'anciens membres à un nouvel investissement au sein de l'association : ils proposent ainsi, depuis septembre, une ouverture du bar chaque samedi matin, de 11h à 13h. Aussi, des événements collaboratifs sont dès lors organisés, comme le concert de Jimmy Bock le 17 novembre, rockeur inconditionnel du Domino's bar depuis de nombreuses années.

La programmation s'annonce d'ores et déjà rythmée au sein du bar associatif. Au-delà de l'ouverture mensuelle par les bénévoles chaque vendredi soir, de nombreux événements sont organisés :

Samedi 15 septembre : concert de TROPHY JUMP
Vendredi 5 octobre : concert de BE LIKE MAX & PLAIN ZEST
Vendredi 26 octobre : concert de I FEEL FINE & WILD CAT STRIKE
Vendredi 2 novembre : soirée Halloween des enfants, et des plus grands !
Vendredi 16 novembre : soirée electro avec ENNL

C'est la rentrée au Domino's bar (suite)

Samedi 17 novembre : concert de JIMMY BOCK & RENZ ZU GUISBERG
Vendredi 7 décembre : concert de JUDITH
Samedi 8 décembre : concert de LZAIR
Vendredi 14 décembre : Soirée projection-débat
Vendredi 21 décembre : concert «les Rockeurs ont du cœur», apportez un jouet pour payer votre entrée, celui-ci sera offert à une association caritative !

C'est ainsi que, avec enthousiasme et détermination, les bénévoles entament cette nouvelle saison, aspirant à être toujours plus nombreux : plus de bénévoles c'est toujours plus d'ouverture et de moments pour se retrouver et échanger !

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à cette dynamique, pour proposer une activité, une soirée, un concert, un spectacle et s'inscrire ainsi dans un mouvement d'éducation populaire : la culture par tous et pour tous, en organisant nous-même les lieux et événements que nous souhaitons voir dans notre village !

Kévin Jung
Président du Foyer Pour Tous

Jardiner pour la biodiversité

Dans le cadre de la démarche de développement durable menée depuis plusieurs années, le collège La Paraison s'intéresse à la biodiversité.

Le Département ayant fourni des hôtels à insectes, des abris à chauve-souris, les élèves se sont penchés sur la façon de les nourrir. Un partenariat a été organisé avec le Parc Régional des Vosges du Nord et la Grange aux Paysages de Lorentzen pour travailler à la plantation de haies nourricières. En effet, le Parc Régional développe le volet plantation de haies. Les arbustes sont offerts au collège à l'occasion de la Journée Internationale de la forêt qui donne des arbres champêtres spécifiques aux haies de notre région.

« Nous plantons 6 essences sur 90 mètres de haies, affirme Anne Bartholus, principale du collège et je remercie les agents de l'UTT (Unité Technique Territoriale) de Bitche qui sont venus préparer le terrain, ainsi que M. Mourer qui a founi du mulch ».

La haie est composée de charmilles, noisetiers, sureaux noirs comestibles, aubépines, un prunier Myrobolan et des érables champêtres.

Tous les élèves de 5ème avec leurs professeurs ont bénéficié d'une journée de formation avec la notion de la haie. Ils ont fabriqué une maquette 3D pour étudier les haies du village. Chaque collégien a planté son arbre après pralinage.

Source RL du 04.12.2018

Un départ, une arrivée

Président du Conseil de Fabrique de l'église de Lemberg, Robert Wagner a souhaité mettre fin à ses fonctions et à son mandat pour des raisons de santé. Jean Lehnert lui a succédé depuis le 1er septembre dernier.

Un nouveau Conseil s'est donc mis en place : Jean Lehnert (Président), Christian Niederberger (Trésorier), Christine Dufour (Secrétaire), Romain Philipp et Martine Egloff (Membres). Monsieur le Curé et Monsieur le Maire sont des membres de droit.

De 2011 à 2018, Robert Wagner s'est investi dans un projet ambitieux : rénover l'église, la rendre plus belle, plus accueillante (nouveau chauffage, nouvel autel, transformation du chœur, rénovation des statues, mise en peinture de l'ensemble ...). Au départ, ce projet paraissait irréalisable, vu l'ampleur des travaux et l'engagement financier, mais Robert a tenu bon, contre vents et marées. Il a ainsi donné corps à son projet, soutenu par toute son équipe. Dès que son état de santé le permettra, un hommage public lui sera rendu à l'église de Lemberg.

Mais comme Robert est un battant, il envisagea encore d'autres projets, toujours avec le même objectif : améliorer notre église en la rendant plus confortable. Il faut qu'on s'y sente bien ! Ces projets sont divers : double vitrage et sécurité des vitraux, réfection du plancher qui donne des signes de fatigue par endroits, amélioration de la sono, restauration des bénitiers. L'ensemble des travaux est estimé à 90 000 € et le Conseil de Fabrique s'y engage financièrement. Il souhaiterait cependant une aide de la Municipalité à hauteur de 20 000 € pour l'ensemble de ces travaux.

Lors de sa séance en date du 19 septembre 2018, le Conseil Municipal :

- décide d'adopter cette rénovation intérieure
- demande des aides financières susceptibles d'être allouées aux projets notamment le Département au titre de l'AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des TERritoires) et la Fondation du Patrimoine
- approuve l'engagement financier du Conseil de Fabrique
- décide de solliciter l'assistance administrative et technique de la Communauté des Communes du Pays de Bitche.

L'église, dans un village, est un patrimoine local cultuel et culturel important, que l'on soit croyant ou non. La valorisation d'un tel bâtiment y trouve sa justification : on est fier d'avoir un édifice de cette envergure et il faut le préserver. Ce n'est pas un "luxe" que d'engager certains travaux !

A l'heure actuelle, la priorité des travaux établie lors du mandat de Robert semble compromise. En effet, l'orgue de l'église cause de gros soucis. Arriverait-il en fin de vie ? Le Conseil de Fabrique a décidé de demander l'avis de plusieurs facteurs d'orgues et de chiffrer le montant d'une éventuelle restauration. Espérons que ces avis ne seront pas alarmants !

Jean Lehnert
Président du Conseil de Fabrique

1918 - 11 NOVEMBRE - 2018

J'ai entendu les cloches sonner
Ainsi qu'il y a 100 Années …
Lorsque la France fut libérée ;
Et, par l'émotion submergée,
Mes larmes se sont mises à perler …

J'ai pensé à ces milliers de vies gâchées
Ces Fils, Frères, Pères, obligés
D'aller combattre pour nous sauver ;
Ils ont tout donné !

Je pense aussi aux Chevaux de Guerre
Et aux Chiens, leurs Compagnons,
Qui ont, tout autant qu'eux, souffert
Du Froid, de la Faim et des Boulets de Canons ! …

Alors, MERCI à tous ces Gars, de leur vie arrachés,
Malgré eux incorporés …
Nous leurs sommes redevables de notre Liberté,
D'être redevenus FRANÇAIS

VIVE notre belle France !

Cécile Missier-Schuster

LE PÉRISCOLAIRE

Le projet de l'accueil périscolaire des « Ecureuils au Pays du Verre », pour l'année scolaire 2018/2019 s'intitule « Voyage autour du monde à travers les 7 continents ». Ce projet permettra à l'enfant de poser son regard sur le monde qui l'entoure en découvrant les différents continents. L'équipe lui proposera de s'imprégner des différentes cultures : les traditions culinaires, la musique, la culture, l'architecture. Notre mascotte nommée « Elioth le Globetrotteur », est partie faire le tour du monde pour l'année scolaire. Au cours de son voyage, elle enverra des photos, lettres, objets, chansons et supports d'activités aux enfants.

Le tour du monde a commencé le 18 septembre 2018 : les enfants ont voyagé en France et se sont baladés côté sud, en profitant d'une initiation à la pétanque, grâce aux bénévoles MM Joseph Morian et Pierre Gill. Après une séquence d'initiation à cette discipline, les enfants se sont affrontés par équipe, dans la bonne humeur et avec un grand fairplay. Comme chaque année, le périscolaire a organisé une journée Portes Ouvertes pour laquelle tous les enfants et parents étaient conviés autour d'un goûter. Ce rendez-vous était l'occasion de visiter la structure, de découvrir le fonctionnement, les activités proposées aux enfants en lien avec le projet et de rencontrer son personnel.

Après la France, valise en main, direction l'Amérique à la découverte des Indiens avec leurs danses, tipis et totems. Destinations suivantes : Mexico avec sa traditionnelle pinata et la fête de «El dia de los muertos», les Etats -Unis et leurs casinos. Ensuite, direction l'Afrique, ses us et coutumes, masques, bijoux, chants et découverte d'histoires à travers un rallye lecture, avec l'aide de Caroline à la bibliothèque municipale de Lemberg. Après toutes ces découvertes retour en France pour préparer les fêtes de fin d'année.

Avec l'intervention du boulanger, de la boulangerie Macaron de Lemberg, les enfants ont appris à décorer des biscuits de Noël en pain d'épice. Les papilles des enfants ont été ravies.

Afin d'apporter un peu de joie et de gaîté aux enfants de l'hôpital de Hautepierre, les enfants du périscolaire ont réalisé une affiche sur laquelle chaque enfant a pu adresser un petit message personnel de Noël sous forme de dessin et ils leur ont également confectionné des cartes de Noël.

L'année au périscolaire réserve encore bien des surprises aux enfants et l'équipe de l'OPAL prépare déjà les aventures à venir en 2019 avec beaucoup d'entrain.

Rebecca Lichty
Responsable du périscolaire

70 ANS, UN JALON DE PLUS SUR LE CHEMIN DE LA VIE !

Nés dans les années après guerre, les « babyboomers » ont été nombreux. A Lemberg les natifs de 1948 n'ont pas fait mentir les statistiques. Certains sont nés à Lemberg d'autres à l'hôpital de Bitche : 13 filles et 17 garçons. Au fil des ans, ce score s'est encore amélioré grâce à l'arrivée de camarades venus au hasard de leur vie familiale, sentimentale, professionnelle ou autre.

Voilà pourquoi nous sommes encore assez nombreux aujourd'hui malgré le décès de huit camarades : Marie-Rose Hector, Jean-Joseph Brunner, Jacques Weil, Gaston Schwartz, François Nirrengarten, François Kastner, Roland Wagner, Gérard Busche.

(1) Christiane Constans (2) Monique Rosé, (3) Marie-Jeanne Koelsch, (4) Bernadette Neu, (5) Marie Claire Steyer, (6) Nicole Neiter, (7) Christine Dufour, (8) Eliane Schermann, (9) Geneviève Rohr, (10) Marie Oetzel, (11) Chantal Weil, (12) Albert Schmitt, (13) Robert Wagner, (14) Danielle Schumacher, (15) Geneviève Wack, (16) Fernand Nirrengarten, (17) Raymonde Klein, (18) Christian Klein, (19) Gilbert Steiner, (20) Gilbert Koelsch, (21) Jean Lehnert, (22) Gérard Rosé, (23) Jean-Paul Buontalenti, (24) Robert Gurtner, (25) Mimille Nierengarten.
12 personnes sur la photo ne sont pas de la classe 1948

Depuis nos 35 ans, nous avons pris la décision de nous retrouver tous les cinq ou dix ans. Mais à partir de 60 ans, ces retrouvailles sont devenues annuelles au plus grand bonheur des participants. Certains ont quitté leur village natal pour conquérir d'autres horizons, mais sont toujours heureux de revoir leurs camarades d'école et de jeux. Ces journées de retrouvailles sont à chaque fois l'occasion d'évoquer moult souvenirs et de garder des liens qui deviennent peut-être plus importants maintenant que nous nous engageons sur la route qui mène petit à petit vers la fin du parcours.

En 2018, année où de sexagénaires nous sommes devenus septuagénaires, nous avons voulu des Retrouvailles plus solennelles : une messe célébrée à notre intention et animée par la Classe 48 en l'église de Lemberg.

Que l'avenir nous offre la possibilité de nous retrouver souvent … et si possible en forme !

Jean Lehnert

Le Loriot

Lorsque le soleil printanier réchauffe doucement l'atmosphère et que nos forêts commencent à se parer de vert, c'est le moment que choisit le loriot pour gagner son aire de nidification fin avril à mi-mai.

Le loriot est un grand migrateur qui nous vient du Kenya et d'Afrique du Sud. Le mâle ne peut être confondu avec aucun autre oiseau. Il est jaune vif avec des ailes et la queue noires et le bec rouge. La femelle est plus terne mais le jaune domine.

Dans nos régions, cet oiseau construit son nid dans les peupleraies, les parcs, les vergers. Les mâles qui précèdent les femelles se cachent tout de suite dans la verdure d'où, très vite, ils se mettent à chanter pour captiver les femelles qui ne vont pas tarder. Leur chant très flûté est d'une incroyable beauté qui charme nos oreilles. Ces "didelio - didilio - dilio" qui trahissent leur présence redoublent d'intensité dès l'arrivée de la femelle. Elle seule construit le nid suspendu à une fourche. Elle y dépose 3 à 4 œufs blancs. L'incubation dure une quinzaine de jours. Les oisillons quittent le nid entre 15 à 18 jours.

Le loriot est un insectivore mais il adore consommer des fruits, surtout des cerises.

Après 3 à 4 mois de présence sous nos latitudes, cet oiseau, de la taille d'un merle et d'une incroyable discrétion, regagne son habitat lointain.

Entendre chanter le loriot était un rêve. L'apercevoir fut la réalisation de mon rêve. Pouvoir le photographier, construisant son nid, fut plus que du plaisir.

Je voudrais terminer cet article en disant aux lecteurs que le photographe ne copie pas la nature, il la sublime.

Texte et photos : Henri Steyer

SAUVONS NOS HIRONDELLES !

Les hirondelles sont en danger. Vous l'avez peut-être vous aussi constaté : leur population décline. Pourtant, il existe un grand nombre de solutions pour les protéger et chacun peut les aider par des actions simples. A l'approche de la période de nidification, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Moselle entreprend une campagne de sensibilisation à la protection et à la sauvegarde des hirondelles dans nos villes et nos villages, ceci sur l'ensemble du département. A cet effet un document a été élaboré afin de mieux connaître leur mode de vie, leur environnement et les règles en vigueur les concernant.

Les hirondelles appartiennent à la famille des Hirundinidés. Les espèces présentes en Lorraine sont migratrices et, après avoir traversé la Méditerranée, hivernent en Afrique Equatoriale. Ces oiseaux très grégaires nichent généralement en colonies lâches. Leur régime alimentaire insectivore permet d'éliminer naturellement beaucoup d'insectes volants. Les hirondelles sont des oiseaux protégés. Leur destruction, y compris celle de leur nid, est interdite. Cette fiche vous explique comment les attirer et les protéger dans vos bâtiments tout en évitant les salissures éventuelles.

CARTE D'IDENTITÉ DE NOS HIRONDELLES

L'hirondelle rustique *(Hirundo rustica)* :
Longueur : 20 cm.

Anciennement dénommée hirondelle de cheminée, cette hirondelle fréquente les bâtiments agricoles, granges, garages, ... C'est à l'intérieur de ces bâtiments qu'elle construit un nid en forme de coupe, façonné avec de la boue et des brins de paille. Elle est donc particulièrement commune à la campagne. Elle se distingue par une gorge rouge brique et un collier noir, le dessus du dos ardoisé et un ventre blanc. Les plumes de la queue forment un V prononcé, bordé par deux filets dont la longueur est plus grande chez le mâle que chez la femelle.

L'hirondelle de fenêtre *(Delichon urbica)* :
Longueur : 12,5 cm.

Cette espèce niche en milieu urbain. Le nid est habituellement construit à l'extérieur des bâtiments, sous le rebord d'un toit, d'une fenêtre ou d'un balcon. Constitué de boue, il forme une coupe plaquée en haut contre une paroi et ne possédant qu'une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau. L'hirondelle de fenêtre se distingue par une gorge blanche, comme le ventre, un dessus bleu métallique foncé, une queue au V à peine marqué.

CE QUE DIT LA LOI

Les hirondelles sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 portant sur la protection de la nature et l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, en application de l'article L411-1 du Code de l'environnement, sont interdits et en tout temps, « **la destruction ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat** ».

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » a modifié cet article L415-3 et porté les **peines maximales à 2 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende**.

SAUVONS NOS HIRONDELLES ! (SUITE)

POURQUOI FAUT-IL PROTÉGER LES HIRONDELLES

Les hirondelles font autant partie de notre **patrimoine naturel** que de notre **patrimoine culturel**. En effet, l'hirondelle et le printemps sont souvent associés l'un à l'autre dans l'esprit des Français. De retour en France, au moment des beaux jours, les hirondelles font la joie des petits comme des grands par leurs ballets aériens ! De plus, de tout temps et en tout lieu, les hirondelles ont été - et restent - proches des hommes, suscitant mythes et légendes ... Les hirondelles ont un **rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes en régulant les populations d'insectes**. Ce sont de véritables auxiliaires car elles consomment les insectes volants les plus abondants (qui sont en général ceux qui posent problème à l'homme) comme les mouches et les moustiques. Pourtant, malgré leur utilité et leur symbolique, ces espèces sont soumises à différentes **menaces, naturelles** (conditions météorologiques, migration, prédation) et **anthropiques** , entraînant une diminution de leur population. Si les résultats du programme STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple) coordonné depuis 1989 par le CRBPO (Centre de Recherche par le Baguage des Populations d'Oiseaux) montrent que les populations d'hirondelle de rivage restent plutôt stables à l'échelle nationale, ils soulignent **un net déclin en 20 ans des populations** d'hirondelle rustique (baisse de 8 %) et d'hirondelle de fenêtre (baisse de 42 %). Plusieurs facteurs expliquent ce constat dont **l'amoindrissement de leurs ressources alimentaires par l'utilisation de pesticides et la destruction des haies et bosquets**.

VOUS RÉNOVEZ VOTRE FAÇADE OU VOTRE TOITURE ?

Privilégiez la période d'**octobre à mars** (hirondelles non présentes en Lorraine). Durant les travaux, préservez les nids en les protégeant ! Si cela n'est pas possible, compensez leur destruction par la pose de nichoirs artificiels pour faciliter leur réinstallation la saison prochaine !

VOTRE MAISON ACCUEILLE DÉJÀ DES NIDS MAIS LES FIENTES VOUS GÊNENT.

Une simple planchette installée 40 cm sous le nid suffit à vous protéger des éventuelles salissures !

VOUS VOULEZ FACILITER L'INSTALLATION DES HIRONDELLES ?

Un des besoins fondamentaux pour la construction des nids, c'est la boue ! Mélangée à de la salive et à quelques brindilles, elle leur permet de construire un nid à l'épreuve des intempéries saisonnières. Leur procurer des flaques de boues artificielles facilitera d'autant plus leur installation qu'elles n'auront pas besoin d'en chercher trop loin. L'installation de nichoirs artificiels sur votre maison constitue également une aide précieuse à leur installation.

TÉMOIN D'UNE COLONIE MENACÉE : QUE FAIRE ?

Les menaces les plus fréquentes : ravalement de façade - démolition ou réfection de toiture - destruction volontaire de nids. Ces actions sont d'autant plus néfastes si elles sont effectuées durant la période de reproduction.

VOUS POUVEZ AGIR !

1. Intervenez auprès des personnes responsables en les sensibilisant à la sauvegarde des nids et en leur rappelant l'interdiction d'y toucher et les peines encourues.
2. Si ces personnes se montrent peu coopératives ou s'il y a urgence, en alertant la DREAL ou l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), la Gendarmerie Nationale pour qu'ils constatent les faits et dressent un procès-verbal d'infraction.
3. En vous adressant directement à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) qui pourra tenter une démarche amiable à vos côtés, et, le cas échéant, porter plainte et se porter partie civile, en cas de PV.

LPO Moselle (http://www.lpo-moselle.fr)

LA VIEILLE FEMME GRINCHEUSE

Texte écrit par une vieille dame terminant sa vie en « gériatrie ». Les soignants ont retrouvé cette lettre sous son oreiller après son décès …

Que vois-tu, toi qui me soignes, que vois-tu ?
Quand tu me regardes, que penses-tu ?

Une vieille femme grincheuse, un peu folle, le regard perdu, qui bave quand elle mange et ne répond jamais quand tu dis d'une voix forte « essayez » et qui semble ne prêter aucune attention à ce qu'elle fait …

Qui docile ou non, te laisse faire à ta guise, le bain et les repas pour occuper la longue journée.

C'est ça que tu penses, c'est ça que tu vois ?
Alors ouvre les yeux, ce n'est pas moi.
Je vais te dire qui je suis, assise là, tranquille, me déplaçant à ton ordre, mangeant quand tu veux …
Je suis la dernière des dix, avec un père, une mère, des frères, des sœurs qui s'aiment entre eux …

Une jeune fille de seize ans, des ailes aux pieds, rêvant que bientôt elle rencontrera un fiancé …

Déjà vingt ans, mon cœur bondit de joie au souvenir des vœux que j'ai fait ce jour-là.

J'ai vingt-cinq ans maintenant et un enfant à moi, qui a besoin de moi, pour lui construire une maison …

Une femme de trente ans, mon enfant grandit vite ; nous sommes liés l'un à l'autre par des liens qui dureront …

Quarante ans, bientôt il ne sera plus là, mais mon homme est à mes côtés et veille sur moi.

Cinquante ans, à nouveau jouent autour de moi des bébés. Nous revoilà avec des enfants, moi et mon bien-aimé.

Voici les jours noirs, mon mari meurt. Je regarde vers le futur en frémissant de peur car mes enfants sont très occupés pour élever les leurs et je pense aux années et à l'amour que j'ai connus.

Je suis vieille maintenant et la vie est cruelle et elle s'amuse à faire passer la vieille pour folle. Mon corps s'en va. Grâce et forme m'abandonnent. Et il y a une pierre là où jadis il y avait un cœur. Mais dans cette vieille carcasse, la jeune fille demeure. Le vieux cœur se gonfle sans relâche. Je me souviens des joies et des peines. Et à nouveau je revis ma vie et j'aime … Je repense aux années trop courtes et trop vite passées et accepte cette réalité implacable.

Alors, ouvre les yeux, toi qui me regarde et qui me soigne.
Ce n'est pas la vieille femme grincheuse que tu vois …
Regarde mieux et tu verras …

A.B

Source : Estey Malin Nord Bassin

Conclusion

2018 s'achève sur une note pessimiste.

Inquiétude sur l'avenir, sentiment de perte de pouvoir d'achat, augmentation de certaines taxe : le tout amplement relayé par les réseaux sociaux ou les *fake news* (informations fallacieuses, infox ou fausses nouvelles), il n'en faut pas plus pour faire monter la colère.

Notre société est de plus en plus exigeante et finit par ne pas toujours distinguer le vrai du faux ou le positif du négatif. Elle manque de patience.

Au niveau communal ce n'est pas mieux. La municipalité doit naviguer au plus juste, faire face sur tous les fronts. Elle doit composer avec les subventions, les charges, les travaux prévus, à prévoir et imprévisibles, l'entretien, la gestion du personnel et en dernier lieu les revendications citoyennes.

Et là, beaucoup de citoyens attendent de plus en plus de la commune et souhaiteraient que la collectivité les soulage d'obligations qui ne sont pas les siennes et les dispense de s'engager personnellement. Mais ce n'est pas vocation pour la commune d'intervenir dans le domaine des particuliers.

Le rôle de ce journal est d'informer de ce qui se passe dans la commune, de faire le point sur certaines informations pratiques, des projets en cours, de permettre aux particuliers ou aux associations de s'exprimer sur leur passion, leurs activités.

Mais cette parution bi-annuelle n'est possible que grâce à l'implication des auteurs d'articles, des photographes, des associations, de nos secrétaires, de nos correcteurs et aussi celle de nos ficèles sponsors. Que tout le monde soit remercié pour cette collaboration.

En espérant que l'accueil de ce journal soit à la hauteur de l'investissement consenti par ses réalisateurs.

Au nom de la rédaction je vous souhaite un bon et joyeux Noël et un bon démarrage dans la nouvelle année.

Christian Amerein